

Ministère et secteur privé à l'assaut du doctorat

Le doctorat est au fondement du métier d'enseignant-chercheur. La communauté universitaire est structurée autour de ce diplôme entre quête du savoir, transmission et formation. Toute transformation du doctorat a de facto des conséquences sur nos métiers et leurs conditions d'exercice.

Par **STÉPHANIE ROSSANO**,
responsable du secteur Recherche

Toutes les actions tentent de disqualifier et de déposséder la communauté universitaire dans ce rôle fondateur de formation par et à la recherche.

Au niveau européen, un cadrage est en cours depuis 2003 dans le cadre du processus de Bologne. En France, le doctorat suscite intérêt et convoitise depuis quelques années et on a assisté à des transformations, parfois symboliques, en apparence, à bas bruit. Les transformations qui s'opèrent sont toutefois concertées et ont pour objectif premier de « rassurer » les entreprises sur le sérieux, la confidentialité ou l'éthique : mise en place du serment du docteur¹, instrumentalisation de la liberté académique, extension des zones à régime restrictif² et durcissement du processus de protection du potentiel scientifique et technique, mise en place d'une fiche RNCP du doctorat introduisant la notion de compétences à l'instar des autres diplômes, renforcement du rôle de contrôle du comité de suivi individuel³, sanctuarisation du dispositif Cifre dans le Code de la recherche, établissement du contrat doctoral et postdoctoral de droit privé. Toutes ces actions privilégient presque exclusivement le secteur privé, et plus particulièrement les grandes entreprises.

MENACES SUR LE DOCTORAT

La toute récente convention signée entre France Universités et le Medef⁴ confirme bien notre analyse de la tentative de mainmise du secteur privé sur les universités. Selon le communiqué de presse⁵ produit par les deux organisations, « la valorisation du doctorat figure parmi les priorités de ce partenariat. Insuffisamment reconnu en France, où la population active ne compte qu'environ 1 % de docteurs, contre 2,1 % aux États-Unis et 1,9 % en Allemagne, le doctorat représente pourtant un atout majeur pour l'innovation des entreprises. Il renforce leur capacité de recherche et facilite les liens entre recherche publique et secteur privé ».

Il y a un an⁶, nous attirions l'attention de la communauté universitaire sur le rapport Pommier-Lazarus, remis au ministre en novembre 2024, et sur les menaces qu'il faisait peser sur le doctorat. Contrairement à de nombreux rapports qui finissent sur une étagère, les préconisations qu'il contient deviennent effectives au

pas de charge : comité d'orientation stratégique (mars 2025), réseau des ambassadeurs lancé le 1^{er} décembre 2025 et coordonné par l'APEC, plateforme nationale du doctorat mise en fonctionnement le 9 février 2026... Cette mise en œuvre est portée directement par Sylvie Pommier, qui est désormais pour partie chargée de mission « coordination de la stratégie sur le doctorat » dans le service de la coordination des stratégies de l'ESR, commun à la DGRI et à la Dgesip.

INSTRUMENTALISÉ ET APPAUVRI

Ce qui est problématique n'est évidemment pas de vouloir revaloriser le doctorat ni même de vouloir améliorer sa visibilité, mais que tout cela se fasse sans la communauté universitaire. En filigrane, toutes les actions tentent de disqualifier et de déposséder la communauté universitaire dans ce rôle fondateur de formation par et à la recherche. En parallèle, le doctorat est instrumentalisé et appauvri pour une mise au pas des universitaires et de toute l'institution au service de la sacro-sainte « innovation » et de son soi-disant « potentiel économique » qui reste à prouver scientifiquement et dans les faits. ■



© Geralt/Phaboy

La convention signée en février entre France Universités et le Medef vient confirmer la mainmise du secteur privé sur les universités.

1. « Le serment du docteur, une idée moins anodine qu'il n'y paraît », *Le Snesup*, n° 709, novembre 2022, p. 24-25.
 2. « ZRR : un dispositif problématique pour l'indépendance de la recherche », *Le Snesup*, n° 738, décembre 2025-janvier 2026, p. 22-23 : www.snesup.fr/publications/revues/le-snesup/mensuel-ndeg-738-decembre-2025-janvier-2026.
 3. « Comité de suivi individuel : des avancées mais de nombreux points de vigilance », *Le Snesup*, n° 723, avril 2024, p. 24-25 : www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-723-avril-2024.
 4. franceuniversites.fr/wp-content/uploads/2026/02/20260212_Convention_Medef_FranceUniversites_Signature.pdf.
 5. franceuniversites.fr/wp-content/uploads/2026/02/20260212_Convention_FranceUniversites_Medef_OK-1.pdf.
 6. « Rapport Pommier-Lazarus : de graves menaces sur le doctorat », *Le Snesup*, n° 731, mars 2025, p. 24-25 : www.snesup.fr/mensuel-ndeg-731-mars-2025.